

**République Française**  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**  
**COMMUNE DE DARNEY**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 4 mai 2016**

Etaient présents : Mme Nicole DELAVILLE - M. Régis BELGERI - M. Jean-Marc BOUSCHBACHER - Mme Thérèse LALOGÉ - M. Yves DESVERNES - Mme Marlène CLEMENT - Mme Agnès JEANMICHEL - Mme Petra LAURAIN - M. Laurent ROUSSELOT - M. Thibault HEINTZ - M. Jean-Claude HATIER - Mme Annette RODIER - M. Philippe ROBERT

Etaient excusées : Mme Christine BOUYER - Mme Sylvie PALUMBO

Date de la convocation : 28 avril 2016

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1 - Périmètre de protection des captages : choix de l'entreprise

2 - Etude géotechnique station assainissement : choix de l'entreprise

3 - Demandes de subventions : - voirie

- signalisation d'informations locales

- accessibilité bâtiment

4 - Chasse : attribution adjudicataire

5 - Personnel communal : saison estivale

- Informations et questions diverses

Début du conseil : 20 h 40

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 14 avril 2016 Monsieur le Maire demande si des conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1 – PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES SOURCES** *(délibération n° 2016.05.04/01)*

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Travaux s'est réunie pour examiner les dossiers concernant la mise en conformité des périmètres de protection des sources, 13 offres ont été réceptionnées suite à l'appel d'offres. Il précise que les offres ont été classées selon les critères indiqués dans l'article 6 du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer le marché pour un montant de 37 949.72 € HT avec l'entreprise ID VERDE.

## **2 – ÉTUDE GÉOTHENIQUE STATION ASSAINISSEMENT : choix de l'entreprise** (délibération n° 2016.05.04/02)

Monsieur le Maire signale que la procédure de consultation relative à la réalisation de l'étude géotechnique pour la construction d'une station d'épuration a été lancée et précise qu'une offre a été remise à la Commune par le bureau d'études (sur trois demandes) : il s'agit de CIRSE ENVIRONNEMENT de SAINT-NICOLAS-DE-PORT (54210) pour un montant de 7000,00 € HT.

Cette étude concerne l'implantation éventuelle de la future station sur un terrain communal route d'Attigny (carottage, forage etc..) afin de déterminer les différentes couches que contient le sol.

Après en avoir délibéré, 12 pour et 1 abstention, le Conseil Municipal, décide d'attribuer à cette entreprise l'étude désignée ci-dessus.

## **3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : voirie – signalisations d'informations locales – accessibilité bâtiment.** (délibérations n°2016.05.04/03.1- n° 2016.05.03.2 - n° 2016.05.04.03.3.)

1. Monsieur le Maire expose le projet des travaux de remise en état et renforcement des chaussées, à savoir :

- voie communale n° 7 : du monument à Attigny
- voie communale n° 4 : de la Côte
- rue du Château et place André Barbier
- rue des Ecoliers : parking groupe scolaire
- monument franco-tchécoslovaque : RD 5b

Le coût prévisionnel s'élève à 44 955.36 € H.T. et propose de solliciter une aide financière au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet et décide de demander une aide financière au Conseil Départemental.

2. Monsieur le Maire expose le projet de mettre en place une signalisation d'informations locales réglementaire et adaptée sur l'ensemble de l'agglomération, en indiquant à chaque intersection avec les voies principales (RD 460 et RD 164), les directions des différents établissements et pôles importants de la Commune.

Le coût prévisionnel s'élève à 17 389.00 € H.T

Monsieur Rousselot revient sur les places de stationnement "minute" prévues sur la commune.

Monsieur DESVERNES lui indique que celles-ci ont été définies en accord avec le président de l'Union des Commerçants, à savoir :

Devant :

- la boulangerie, rue Stanislas
- la Caisse d'Épargne, Rue de la République
- la boulangerie, rue des fabriques

Conjointement :

- Avec la Pharmacie et la boucherie, rue de la République
- Avec le Notaire et le magasin Proxi, rue du château
- Avec le Crédit Agricole et le Fleuriste, rue de la République

La place "handicapé" rue de la République sera déplacée parking derrière l'église.

Madame JEANMICHEL s'interroge sur la vérification de ces stationnements : c'est au commerçant d'intervenir.

Monsieur DESVERNES intervient en signalant que si les employés des différents secteurs de la rue de la République se garaient sur le champ de foire, il y aurait des places de stationnement disponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet tel qui est présenté et sollicite une aide financière au Conseil Départemental au titre des amendes de police et une aide financière au titre de l'aménagement en bourg-centre.

3. Monsieur le Maire signale qu'en vertu de l'ordonnance n° 2014 - 1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées il y a lieu de réaliser des travaux sur les bâtiments :

- mairie (comptoir)
- maternelle (entrée et main courante)
- groupe scolaire (main courante)
- église (main courante)

Le coût prévisionnel s'élève à 15 600.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet et sollicite une aide financière au Conseil Régional dans le cadre du plan de soutien à l'investissement pour communes de moins de 2 500 habitants et à l'Etat dans le cadre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

#### **4 – CHASSE : attribution d'adjudicataire** (délibération n° 2016.05.04/04)

Monsieur DESVERNES fait part aux membres que la Commission Cours d'Eau et Forêt s'est réunie afin de désigner l'adjudicataire de la chasse en forêt communale pour trois années.

Trois propositions ont été réceptionnées.

- Monsieur THOMAS demeurant à DARNEY ;
- La Société Communale de Chasse de Bonvillet, représentée par Monsieur POUSIN ;
- La Société de Chasse de Darney, représentée par Monsieur Damien LUCOT.

Après avoir délibéré, la Commission propose de déclarer la Société de Chasse de Darney adjudicataire de la chasse communale pour un montant annuel de 1.680,00 €.

Les membres du Conseil ont été destinataires, pour avis, des clauses particulières de la chasse.

Madame JEANMICHEL demande de modifier l'article 4 (date d'effet)

Monsieur ROUSSELOT s'inquiète quant aux dégâts et accidents causés éventuellement par le gibier dans les parcelles non attribuées à la chasse : ceux-ci sont couverts par notre assurance.

Une réunion est prévue le 27 mai avec l'adjudicataire en mairie.

Après délibération, les Membres, à l'unanimité, confirment l'avis de la Commission, approuvent les clauses de la chasse et décident d'attribuer la chasse communale à la Société de Chasse de Darney.

#### **5 – PERSONNEL COMMUNAL : saison estivale** (délibération n° 2016.05.04/05)

Monsieur le Maire indique que pour les mois de juillet et août il a lieu de recruter deux saisonniers pour le camping et un maître nageur pour la piscine. Le maître nageur recruté l'an dernier sera opérationnel cette saison, par contre il faut prévoir deux personnes (1 pour juillet et l'autre pour août) pour la surveillance et l'encaissement des places de camping ainsi que la tenue des entrées piscine.

Les saisonniers recrutés seront de préférence des darnéens.

Après concertation, les Membres, à l'unanimité décident de recruter un maître nageur et deux saisonniers pour la période estivale.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur DESVERNES signale que les feux d'artifice seront organisés le 13 juillet : se pose la question du lieu. En effet, les feux ne peuvent être tirés à moins de 100 mètres des habitations, or, de nouvelles constructions ont vu le jour dans le lotissement juxtaposant le terrain de foot et se trouvent dans ce périmètre interdit.

Après recherche d'un endroit idéal, il est proposé de les organiser au monument tchécoslovaque avec animation installée sur le parking de l'IFPRO. L'électricité pourra être fournie par l'établissement.

Une réunion sera prévue avec les organisateurs en l'occurrence l'association familiale et de l'association des parents d'élèves ainsi que la Sté PREVOT (feux d'artifice) afin de finaliser ce projet.

Les NAP : personnel d'encadrement :

Actuellement la directrice est titulaire du BAFD. Une dérogation temporaire nous a été accordée car celle-ci devrait être titulaire d'un BPJEPS. Afin que nous soyons dans les normes une formation s'étalant sur un an d'un montant de 6.500,00 € + frais d'inscription devra être concrétisée. Cette formation peut être subventionnée partiellement par la CAF, participation de la COM COM et le reste à charge de la commune. Bien sur, il faudrait prévoir son remplacement aux NAP et bien entendu son salaire pendant la durée de formation et les frais de déplacements.... Affaire à suivre.

Une bonne nouvelle : notre dossier est bien enregistré à la section des subventions de Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour l'aide exceptionnelle attribuée par Mr FRANQUEVILLE, député, pour l'aménagement du rond point route d'Epinal. Il faut attendre deux mois après la réception des documents dans ce service pour commencer les travaux.

Coupure d'eau générale le 4 mai pour changement de filtre au départ du réservoir ;

Prochainement lancement de l'étude pour la construction de la nouvelle station de traitement des eaux potables ;

L'IME va bientôt réintégrer leurs nouveaux locaux rue Stanislas ;

Monsieur DESVERNES a signé et va signer :

- chez le notaire à Vittel, concernant la donation de Madame Morel de Vittel pour l'Eau Vive ;
- chez le notaire à Darney, concernant la vente de cellules à Mr JACQUOT à la Barbeline ;

Présentation, par Mr DESVERNES, des projets de l'hôtel de la gare par la COM COM ;

Intervention rue des Ponts et des Moulins sur réseau d'assainissement ;

Mise en peinture local haut piscine par agents communaux ;

Nettoyage cimetière prévue à partir du 9 mai ;

Incident monument aux morts - champ de foire contact avec l'ambassade de Lituanie – plainte a été déposée à la gendarmerie pour dégradations de la barrière d'entourage ;

Réfugiés : une famille irakienne de 7 personnes doit intégrer le logement appartenant à l'Église Ménonite rue de la République ;

Réfection du mur du Skate Park terminé par le chantier d'insertion Actisov ;

Commande faite de matériel pour la piscine suite au don de junior association.

**Dates à retenir :**

- Samedi 7 mai Hennezel inauguration exposition "Portraits d'enfants dans l'œil du photographe" 10 h 30
- Dimanche 9 h 45 rassemblement place André BARBIER cérémonie
- Samedi 14 mai 16 h cérémonie remise de médaille à Henri COME à la COM COM
- Samedi 14 mai 20 h 30 loto association familiale.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40

Darney, le 4 mai 2016

Le Maire,

Y. DESVERNES

